Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

Brevet professionnel de charpentier - dossier technique

Session 2004 • Code sujet : **Sujet national** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Recherche des solutions technologiques** (1 question) — **Page 3**
2. **Réalisation des plans d'exécution** (1 question) — **Page 4**
3. **Préparation de fabrication et de chantier** (1 question) — **Page 5**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U12 - Réalisation des plans d'execution/2004/BP Charpentier - U12 - Réalisation des plans d'execution - Session 2004 - 1-Sujet.pdf

1. Recherche des solutions technologiques

Le dossier présente les plans d'architecte d'une maison individuelle à Ercé-près-Liffré et le C.C.T.P. du lot charpente. Ces documents donnent les implantations, formes, dimensions et prescriptions techniques utiles à la recherche de solutions technologiques, mais ne contiennent pas le sujet détaillé de l'épreuve.

Question E1-A1. Le dossier est indiqué comme support de la recherche des solutions technologiques. Le sujet détaillé, les questions à traiter et le barème de cette épreuve ne sont pas fournis dans ce dossier technique.

La page 2 présente le dossier comme support des épreuves E1-A1, E1-B1 et E2, puis énumère les plans et pièces techniques inclus. Elle ne donne ni les questions détaillées de l'épreuve E1-A1 ni son barème. Les autres pages fournissent des prescriptions et des caractéristiques d'ouvrages, mais ne permettent pas de reconstituer le travail demandé à l'épreuve. Le corrigé proposé cite des solutions présentes dans le dossier, sans répondre à cette limite essentielle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le dossier technique fournit des plans et prescriptions, mais pas le sujet détaillé ni le barème de l'épreuve E1-A1.

2. Réalisation des plans d’exécution

Les plans d’architecte comprennent le plan de masse, les fondations, les plans des niveaux, les façades, les coupes et des détails de solivage et de plancher. Le C.C.T.P. précise les caractéristiques des ouvrages du lot charpente, mais le sujet détaillé de réalisation des plans d’exécution n’est pas joint.

Question E1-B1. Le dossier est indiqué comme support de la réalisation des plans d’exécution. Les consignes détaillées et le barème de cette épreuve ne sont pas fournis dans ce dossier technique.

Les plans d’exécution doivent traduire les plans d’architecte et les prescriptions du C.C.T.P. en détails cotés, repères et assemblages. Reporter les dimensions écrites et vérifier les cotes sur chantier : le C.C.T.P. interdit de mesurer les plans à l’échelle. Parmi les données à intégrer figurent les chevrons de 42 × 65 mm à entraxe de 0,40 m, les solives de plancher de 80 × 200 mm à entraxe de 0,50 m, les éléments de chevêtre de 100 × 200 mm et le passage libre de trappe de 70 × 70 cm.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Plans d’exécution conformes aux plans d’architecte et au C.C.T.P., cotés et vérifiés sur chantier.

3. Préparation de fabrication et de chantier

Le C.C.T.P. décrit les ouvrages de charpente, d'ossature, de bardage, de solivage et de plancher, avec leurs matériaux, sections, entraxes et localisations. Les plans complètent ces données pour préparer la fabrication et le chantier, mais le sujet détaillé de l'épreuve E2 n'est pas joint.

Question E2. Le dossier est indiqué comme support de la préparation de fabrication et de chantier. Les consignes détaillées et le barème de cette épreuve ne sont pas fournis dans ce dossier technique.

Avant fabrication, relever les dimensions et niveaux sur place, vérifier les réservations et coordonner les interfaces. Ne pas prendre de cotes à l'échelle : établir les débits depuis les plans et les mesures validées.

Ouvrage	Prescription à préparer
Chevronnage	Sapin du Nord, 42 × 65 mm, entraxe 0,40 m, sauf parties en ogive
Plafond des combles	Sapin du Nord, 40 × 200 mm, entraxe 0,40 m
Plancher haut du RDC	Solives ordinaires 80 × 200 mm à entraxe 0,50 m ; pièces de trémie 100 × 200 mm ; planches 200 × 20 mm
Bois	Humidité inférieure à 17 % ; traitement prescrit et ferrures galvanisées

1. Réceptionner, trier et repérer les bois et ferrures.
2. Débiter, assembler et contrôler les pièces, trémies et équerrages.
3. Stocker, lever et poser en protégeant les ouvrages ; prévoir échafaudages réglementaires et mesures de sécurité adaptées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Relevés validés sur site, débits conformes aux plans et au C.C.T.P., fabrication contrôlée, pose coordonnée et sécurisée.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Ce dossier technique du Brevet professionnel de charpentier, session 2004, sujet national, accompagne les épreuves E1-A1, E1-B1 et E2. Il rassemble les plans d'architecte d'une maison individuelle à Ercé-près-Liffré et le C.C.T.P. du lot charpente. La durée et le coefficient ne sont pas indiqués. Les supports portent sur la recherche de solutions technologiques, les plans d'exécution et la préparation de fabrication et de chantier.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le chevronnage en sapin du Nord est prescrit en section 42/65 mm, avec un entraxe de 0,40 m, hors parties en ogive.
- Le solivage de plafond des combles est en section 40/200 mm, posé à entraxe de 0,40 m.
- Pour le plancher haut du rez-de-chaussée, les solives ordinaires sont en section 80/200 mm à entraxe de 0,50 m.
- Le C.C.T.P. prévoit une feuille de liège de 2 mm entre les solives et le plancher.

Points de vigilance & attentes du jury

- Ne pas mesurer à l'échelle : le C.C.T.P. demande de vérifier les cotes et indications sur place.
- Vérifier la concordance entre plans, coupes, détails et prescriptions du C.C.T.P.
- Distinguer les ouvrages selon leur localisation, leur section et leur entraxe prescrits.
- Repérer trémies, chevêtres, traversées, réservations et interfaces avec les autres corps d'état.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer les dimensions d'un ouvrage à partir de ce dossier ?

Relevez les cotes écrites sur les plans et les dimensions prescrites dans le C.C.T.P. Ne mesurez pas à l'échelle : le dossier précise qu'il faut vérifier sur place la possibilité de suivre les cotes et indications portées sur les plans.

Q : Comment distinguer les entraxes et sections des solivages ?

Repérez d'abord l'ouvrage et sa localisation dans le C.C.T.P. Le solivage du plafond des combles est en 40/200 mm à 0,40 m d'entraxe, tandis que les solives ordinaires du plancher haut du rez-de-chaussée sont en 80/200 mm à 0,50 m.

Q : Le dossier fournit-il une durée, un coefficient ou un barème ?

Non. Il indique les épreuves E1-A1, E1-B1 et E2 auxquelles le dossier sert de support, mais ne donne ni durée, ni coefficient, ni barème. Les sujets détaillés de ces épreuves ne sont pas inclus dans les pages fournies.

Q : Quels critères de notation ou normes sont indiqués dans le dossier ?

Aucun critère de jury ni barème de notation n'est fourni. Le C.C.T.P. cite des DTU, règles et prescriptions techniques applicables aux ouvrages, mais il ne précise pas les critères d'évaluation des épreuves.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U12 - Réalisation des plans d'execution/2004/BP Charpentier - U12 - Réalisation des plans d'execution - Session 2004 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Charpentier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.